



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du Crédit Mutuel de la Vallée SA du mercredi 13 avril 2022 à 18h30 à l'Hôtel de Ville du Sentier

L'assemblée générale début à 18h30. Après deux ans d'assemblées générales tenues à huit clos en raison de la crise sanitaire, le Président Pierre Dubois souligne la joie qui règne de pouvoir à nouveau siéger en présentiel, sans barrières ni masques.

Il salue la présence de deux personnes invitées :

- Madame Virginie Heyer représentant Mazars SA, auditeur interne
- Monsieur Omar Grossi représentant PWC, auditeur externe qui s'exprimera ultérieurement.

Le Président indique que cette assemblée générale des actionnaires du Crédit Mutuel de la Vallée SA est valablement constituée selon les articles 14 et 15 des nouveaux statuts modifiés l'année dernière, soit convoquée dans un délai de 4 mois qui suit la clôture des comptes et au moins 20 jours avant la date de ce soir. Elle a été publiée dans la FOSC du 17 mars 2022 et dans la FAVJ du même jour. Elle est aussi valablement constituée selon l'article 17 des nouveaux statuts qui stipule que quel que soit le nombre des actions représentées, elle peut délibérer librement.

Le bureau de l'assemblée est constitué formellement par le Président de la manière suivante :

Président	Pierre Dubois
Secrétaire	Céline Renaud
Scrutateurs	Michel Chaupond, domicilié à Rue de l'Hôtel de Ville 18 à 1344 L'Abbaye, né le 26.05.1969 et originaire de Montagny-la-Ville Jean-Marc Rochat, domicilié aux Pierres-Plates 20Bis à 1342 Le Pont, né le 21.06.1961 et originaire du Lieu

Rappels

- L'année dernière, les actions au porteur ont été remplacées par des actions nominatives et la valeur nominale des actions divisée par 10.
- Les décisions et nominations se font à main levée sauf si 3 actionnaires au moins demandent le bulletin secret (art. 20)
- Les décisions se prennent à la majorité absolue des voix représentées, soit 50 % + 1 voix. Il n'y aura pas de majorité relative car pas d'élection (art. 19)
- En cas d'égalité des voix, c'est la voix du Président qui est prépondérante (art. 19)
- Le nombre de voix est limité à 2'000 voix par actionnaire (art. 18)



Voix et actions votantes

Constitution du capital-actions	120'000	actions nominatives (précéd.12'000)
Nbre actionnaires + représentants présents	82	
Actions présentes	61'037	
Actions représentées	4'490	
Total d'actions	65'527	
Nombre de voix	17'717	compte tenue de la limitation à 2'000 voix par actionnaire

L'ordre du jour est lu par le Président et il est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2021
2. Rapport du Président
3. Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2021
4. Décharge des membres du Conseil d'Administration et de leur gestion
5. Répartition du bénéfice
6. Election de l'organe de révision
7. Divers et propositions individuelles

Le Président demande s'il y a une objection à cet ordre du jour. Il n'y en a pas et il sera donc suivi tel que présenté ainsi.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2021

Le PV de l'année précédente était disponible au siège de la banque (art. 17). Le CA trouve cependant utile d'en maintenir sa lecture pour favoriser une certaine continuité dans les débats. Le rapport de l'assemblée générale du CMV du 22 avril 2021 est lu par Céline Renaud.

Le Président ouvre le débat sur ce procès-verbal. La parole n'est pas demandée.

Le Président le propose au vote. L'assemblée accepte ce procès-verbal du 22.04.2021 avec :

100 % oui 0 non 0 abstention

Le Président profite de remercier Monsieur André Fehle qui avait rédigé ce rapport.



2. Rapport du Président

Le « Mot du Président » est lu par ce dernier qui expose la situation actuelle, dont l'intégralité est reproduite en annexe 1.

3. Approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2021

Rappel

Ce rapport de gestion a été envoyé à tous les actionnaires par courrier et il est également disponible au siège de la banque depuis la convocation de l'AG. Il n'y a pas de lecture.

Résumé de ce rapport

Total du bilan	CHF 210.7 mio (préc. CHF 206.9 mio)
Total des créances hypothécaires	CHF 163.9 mio (préc. 158.4 mio)
Dépôts de la clientèle	CHF 142.1 mio (préc. CHF 140.6 mio)
Bénéfice net de l'exercice	CHF 511'000 (préc. CHF 515'000)
Fonds propres	CHF 20.9 mio (préc. CHF 20.3 mio) (page 30 rapport de gestion)

Le Président passe la parole à Monsieur Omar Grossi représentant de PWC pour son rapport reproduit en page 28 et 29 du rapport de gestion.

Monsieur Omar Grossi s'adresse à l'assemblée et confirme qu'en leur qualité d'organe de révision, ils ont effectué les contrôles de la clôture de l'exercice arrêté au 31.12.2021. Selon leurs appréciations, les comptes annuels pour 2021 sont conformes à la loi et aux statuts. PWC attestent que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi et aux statuts et ils recommandent d'approuver ces comptes annuels soumis.

Le Président remercie Monsieur Grossi et ouvre la discussion sur ce rapport ainsi que les mots adressés au point 2. La parole n'est pas demandée.

Le Président propose au vote le rapport de gestion et les comptes clos au 31.12.2021 (en précisant que le vote ne porte pas encore sur la répartition du bénéfice). L'assemblée accepte ces comptes tels que présentés :

100 % oui 0 non 0 abstention

4. Décharge des membres du Conseil d'Administration et de leur gestion

Le Président propose de voter la décharge des membres du Conseil d'administration. L'assemblée accepte de donner décharge :

100 % oui 0 non 0 abstention

Le Président remercie l'ensemble des actionnaires pour la confiance témoignée aux membres du CA.



5. Répartition du bénéfice

Rappel

- Lors de l'AG « non présenteielle » de 2020 relative aux comptes 2019, la COVID déferlait sur la planète et l'AG a suivi la recommandation de dernière minute du CA de réduire le dividende à 8.5 % de la valeur nominale des actions.
- Une année plus tard, nous avons pu constater que la COVID n'avait heureusement pas impacté de manière significative les activités de la banque et qu'un certain optimisme s'était réinstallé mais que la prudence était toujours de mise. Lors d'une nouvelle AG « non présenteielle », l'AG adoptait une remontée du dividende à 14 % de la valeur nominale des actions.
- Cette année, le CA garde confiance sur les fondamentaux de l'économie et surtout de l'économie régionale même si cette décision date d'avant le conflit ukrainien. Nous constatons que l'horlogerie fonctionne bien, sans licenciements massifs, avec un recrutement abondant. Le Conseil d'Administration propose de remonter encore un peu le dividende, soit à 16 % de la valeur nominale des actions. Cette proposition se trouve en page 10 du rapport de gestion.

Bénéfice total

Bénéfice	CHF	511'000.-
Report	CHF	3'000.-
Total	CHF	514'000.-

Proposition de répartition du bénéfice du CA

Attribution réserve	CHF	320'000.-
Dividende	CHF	192'000.-
Report	CHF	2'000.-
Total	CHF	514'000.-

Le Président ouvre la discussion sur cette proposition. La parole n'est pas demandée.

Le Président met au vote la répartition du bénéfice. L'assemblée accepte cette proposition avec :

100 % oui 0 non 0 abstention

6. Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'Administration propose de reconduire pour 1 an le mandat octroyé à PWC représentée par Monsieur Omar Grossi.

Le Président ouvre la discussion sur cette proposition. La parole n'est pas demandée.

Le Président met au vote la reconduction du mandat de PWC. L'assemblée accepte la proposition avec :

100 % oui 0 non 0 abstention



7. Divers et propositions individuelles

Le Président partage les informations suivantes avec l'Assemblée.

Estimation fiscale des titres

Les actions des actionnaires du CMV sont tenues dans un dossier titres auprès de la banque et une information plus détaillée que d'habitude a été transmise. En effet la valeur est passée de CHF 96.02/action à CHF 67.-/action après division des actions aujourd'hui. Cela est dû au fait que l'administration fiscale de l'État de Vaud a changé sa manière de calculer la valeur des actions. Pour toute société non cotée en bourse, ce qui est le cas du CMV, et pour toute personne ou société qui dispose de moins de 50 % des actions de tel type de sociétés ce qui est également le cas de tous les actionnaires du CMV, il y a une déduction qui est faite sur la valeur des actions. Le Président rappelle aux actionnaires d'indiquer cette valeur réduite dans la déclaration pour 2021.

Conseil d'Administration

Après 6 ans passés au sein du Conseil d'Administration du CMV, monsieur André Fehle, a souhaité se retirer du CA. Il avait assuré au préalable la Présidence de la Caisse d'Epargne Cossonay. André Fehle était entré au CA du CMV au printemps 2016 et avait rejoint le comité du CA et endossé la vice-présidence. Le CA ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du CMV remercient monsieur André Fehle pour son engagement, ses compétences et sa gentillesse. Il est applaudi chaleureusement !

Toujours au point du CA, le Président informe qu'il va également prendre du recul après plus de 30 ans passé au sein du CMV. Il est très heureux de passer progressivement le témoin à monsieur Charles Fontannaz. Il reprendra cette fonction comme Président d'ici une année et dans l'intervalle, il intégrera également le comité en remplacement de monsieur André Fehle dès le 1^{er} juin 2022. Le Président remercie l'assemblée pour la confiance qui lui a été témoignée tout au long de ces années et remercie déjà par avance de reporter cette confiance sur monsieur Charles Fontannaz ainsi que le reste de l'équipe.

Pour rappel, les statuts indiquent que le CA peut fonctionner de 5 à 8 membres et qu'il est constitué aujourd'hui de 8 membres et passera donc à 7 membres avec le départ de monsieur André Fehle, comme c'était le cas pendant de nombreuses années avant 2021.



Evolution du CMV pour années futures

Au sein du CA, il a été formé un comité qui s'est réuni un certain nombre de fois pour réfléchir sur la stratégie du CMV des 3 à 5 années à venir. Certaines questions qui vont dicter l'avenir du CMV se sont posées notamment l'informatique qui est le grand défi et qui génère près de la moitié des charges. Cette informatique est toujours une source de stress et l'échéance est en 2024. Le CA s'est posé des questions sur son renouvellement pour assurer une continuité. Au-delà de ce point, le CA a réfléchi à d'autres aspects sur le fonctionnement du CMV et relevé certains points ci-dessous :

- Préserver l'indépendance de la banque. Le CMV fonctionne depuis plus de 150 ans sous cette forme-là. Le CMV est très attaché, et la Vallée de Joux en règle générale, à l'indépendance et à cette différence géographique par rapport aux institutions centrales. Préserver cette indépendance est intéressante et fondamentale pour le futur. En revanche, il existe des groupes d'intérêts au sein des petites banques régionales qui ont regroupé leurs forces notamment dans le domaine de l'informatique en vue de réduire ces coûts.

Le CMV a déjà fait partie du groupe Clientis par le passé. Il en était ressorti par la suite pour des questions de coûts notamment. Et aujourd'hui, c'est une alternative qui pourrait s'offrir au CMV. L'indépendance dans ce cas est préservée, seules certaines prestations sont mutualisées et permettent à certaines banques de réduire leurs coûts.

- Depuis plus de 10 ans, le CMV Immobilier a été développé autour d'une activité pour le courtage pour la vente d'objets immobiliers principalement à la Vallée de Joux. Cette activité est restée relativement stable. Depuis cette année, le CMV fournit des efforts pour la stimuler et pour la diversifier. Le CA pense que cette activité reste une activité alternative intéressante pour la banque. Mais le CMV est encore dans l'attente d'une prise de position de la part de la FINMA, l'instance suprême de surveillance des banques suisses.
- Le CA a décidé d'aller regarder ce qui se passe hors de la Vallée de Joux ce qui est conforme aux statuts de la banque. Le bassin de la Vallée de Joux est fermé au sein duquel 3 banques opèrent depuis longtemps ainsi que certaines assurances. Une activité extérieure à la Vallée de Joux existe déjà, elle est tout à fait symbolique mais le CMV pense qu'il y a un potentiel. Le CA a proposé de s'intéresser plus à Vallorbe, Ballaigues, Lignerolle, en résumé le Val d'Orbe et du Nozon, plus que sur le pied du Jura (une zone couverte par la Caisse d'Épargne de Cossonay). Vallorbe présente une densité de banques plus faible que sur la Vallée de Joux.



- Un sujet qui occupe le CMV à très long terme, c'est l'aspect écologique, la sauvegarde de notre planète ainsi que notre empreinte carbone à long terme. Le CMV va proposer tout prochainement des prêts de rénovation à conditions préférentielles assez exceptionnelles mais liées uniquement à des aspects avec une plus-value qui apporte une économie sur la consommation du mazout ou voire d'absence de mazout, comme des pompes à chaleur, du chauffage solaire, des isolations de façades, le remplacement de toitures, bref tout ce qui donne droit à des subventions. Le cadre de cette offre est en cours d'être réalisé et cette offre sera bientôt proposée.

Le Président ouvre la discussion en précisant qu'aucune question ne nous a été envoyée dans les 10 jours à l'avance ce qui fait qu'aucune décision ne pourrait être prise ni aboutir à un vote et devrait faire l'objet d'une réponse ultérieure.

Monsieur Leon Benusiglio demande comment cela se fait que tous les chiffres du bilan soient à la hausse et que le bénéfice est à la baisse.

La réponse du Président est la suivante : Le marché de l'hypothèque est passé d'un taux d'intérêt en dix ans de 8 % à 1 % et c'est ce qui a réduit considérablement la marge de la banque. Nous avons atteint un plancher en 2021 avec parfois un taux sous le 1 %. L'impact du taux est phénoménal sur la réduction de la marge et le bénéfice. L'augmentation de volume compense un peu cette diminution de marge mais pas suffisamment.

Monsieur Leon Benusiglio complète sa requête et demande si l'inflation qui pointe son nez va améliorer le bénéfice.

Le Président inique que la banque prête majoritairement à taux fixe sur 3, 5, 7 et 10 ans. Si les taux montent, ces revenus ne vont pas changer pour la banque. Il n'y aura pas d'augmentation de bénéfice pour la banque. Il peut y avoir quelques nouvelles affaires ou des renouvellements à taux supérieurs, mais globalement sur le long terme, une hausse des taux ne va pas engendrer une hausse des profits, car il faudra aussi ajuster les taux des dépôts d'épargne.

Monsieur Richard Golay demande s'il est possible d'améliorer la sécurité du CMV en intégrant Clientis.

Le Président répond que la sécurité est déjà jugée optimale. La plateforme informatique n'est pas gérée par le CMV mais elle est gérée par Swisscom. Sur cette plateforme informatique se trouvent plus de 40 banques. Les charges inhérentes à la préservation des cyber-risques incombent principalement à Swisscom. Si un jour le CMV devait subir une attaque et un arrêt des services informatiques, il est vraisemblable que ce ne soit pas le CMV qui soit attaqué mais la plateforme et donc l'ensemble des banques qui travaillent sur cette plateforme. Que l'on passe de chez Swisscom chez Clientis avec autre intégrateur, le niveau de sécurité serait le même. Ce sujet est une préoccupation régulière.



La presse parle tous les jours des cyberattaques qui sont extrêmement problématiques. Le CMV se bat pour préserver les données confidentielles des clients. Les membres du CA et les collaborateurs du CMV ont suivi une formation donnée par une personne extérieure à la banque pour sensibiliser aux aspects de risques informatiques pour la banque. Une chose importante qui y a été répétée et qui touche toutes et tous c'est que le maillon faible n'est pas le système, mais ce sont tous les utilisateurs. Toute attaque arrive par un email, ou il est demandé d'ouvrir un fichier. Le Président rappelle que la préoccupation que tous devraient avoir est de s'assurer que chaque email est sûr et qu'il vient bien de la personne que l'on imagine en regardant attentivement l'adresse de l'émetteur, les formulations, les fautes d'orthographe et les formules de politesse. S'il y a le moindre doute, il est important de l'effacer immédiatement. Il faut la plus grande prudence car c'est au travers de ce genre d'emails que les cyberattaques surviennent.

Monsieur Kostia Schertenleib rappelle qu'en quittant Clientis il y a quelques années, cela avait engendré beaucoup de coûts. Dans la réflexion d'éventuellement envisager une collaboration avec Clientis, est-ce que nous pouvons avoir la garantie que cela va mieux fonctionner ?

Le Président indique qu'il y n'y a pas beaucoup d'alternatives sur la question de l'informatique. Les autres consisteraient à changer complètement de plateformes ce qui serait dangereux car très lourd financièrement et en ressources pour la banque. Avec Clientis, cela signifierait de garder la même plateforme mais remplacer Swisscom par un autre intégrateur. Les clients n'y verraient aucune différence et la protection serait la même.

Il y a quelques années, le CMV avait quitté Clientis par mécontentement en termes de coûts et par rapport à ce que Clientis devait nous apporter comme décharge administrative et prise en charge de certaines activités pour se consacrer aux activités de la clientèle. Pour sortir de cette association, le CMV avait dû payer une pénalité. Aujourd'hui, ce ne sont plus les mêmes banques, ni les mêmes personnes qui gèrent Clientis. Le CA pense qu'aujourd'hui ils pourraient offrir des services informatiques. D'ailleurs, le CMV collabore déjà avec eux sur tout ce qui est compliance (les aspects d'adéquation juridique) et le CMV est content de leurs services.

Le Président insiste qu'il y n'y a absolument aucune décision qui a été prise d'aller chez Clientis mais que le CMV discute autant de garder le même prestataire Swisscom avec bases existantes en essayant de négocier les conditions que d'analyser d'autres alternatives.



La parole n'est plus demandée.

Le Président Pierre Dubois clôt l'assemblée à 19h25 et remercie l'assemblée pour sa présence.

Signatures

Pierre Dubois
Président

Céline Renaud
Secrétaire

Michel Chaupond
Scrutateur

Jean-Marc Rochat
Scrutateur

Lieu et date Le Sentier, le 25 avril 2022

Annexe 1 Mot du Président



Annexe 1 - Mot du Président (fait référence au point 2 du PV de l'AG du 13.04.22)

« Que d'événements depuis notre dernière assemblée, en présentiel, le 10 avril 2019 ! La COVID est venue bouleverser la planète entière depuis 2 ans maintenant et on ne peut pas encore dire que cette pandémie est derrière nous. En Suisse, le nombre de nouveaux cas journaliers est encore de plusieurs milliers et on assiste à une recrudescence du virus en Asie, en Chine plus particulièrement. Néanmoins, la virulence des symptômes est nettement moindre qu'à la même époque il y a 2 ans, grâce à une vaccination massive de la population et à une mutation du virus en variants moins sévères. Nous sommes donc très heureux de pouvoir nous retrouver à nouveau en présentiel pour notre traditionnelle Assemblée annuelle.

L'optimisme résultant de l'évolution de la pandémie ne saurait toutefois cacher un terrible drame, à savoir une guerre et toutes les atrocités qui y sont liées, à moins de 2'000 km de chez nous. Avant d'y revenir, je tiens à préciser que mon rapport figurant avec les comptes annuels 2021 doit être replacé dans le temps. Lorsque je l'ai rédigé, soit il y a exactement 2 mois, on ne parlait pas encore du conflit qui bouleverse aujourd'hui notre quotidien, et qui met bien entendu à mal certaines réflexions et prévisions mentionnées dans ses conclusions.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine nous rappelle que même au 21^{ème} siècle certains dirigeants rêvent toujours de grandeur et de pouvoir, au mépris de toute vie humaine. Cette évocation ne devrait trouver place dans mes propos de ce soir mais, malheureusement, les répercussions de ce conflit ont un impact significatif sur l'économie, tant la Russie que l'Ukraine sont d'importants exportateurs de pétrole, de gaz et de charbon, mais aussi de denrées agricoles. Des biens dont l'Europe, et la Suisse en particulier, ne peuvent se passer au quotidien. Les risques de pénuries futures sont encore exacerbés par les sanctions économiques et financières sans précédent à l'encontre de la Russie et certains de ses citoyens, des mesures impactant directement ou indirectement d'autres secteurs économiques, tels le tourisme et le luxe en général.

Les conséquences de cette situation sont une augmentation du coût de la vie, donc un risque inflationniste plus ou moins prononcé selon les pays. On parle de 7.5 % en Europe en mars 2022, un taux proche de celui atteint dans les années 1970 à la suite de la guerre dite du Kippour opposant une nouvelle fois Israël et l'Egypte notamment. Les prix du pétrole flambèrent et on retrouve aujourd'hui les mêmes ingrédients, soit un vrai risque de pénurie et une flambée des prix de l'énergie ainsi que de certaines denrées alimentaires, le tout au détriment du consommateur.

En Suisse, l'inflation est plus modérée, de l'ordre de 3 %. Il faut cependant rester prudent sur l'analyse comparative avec le reste de l'Europe car l'indice ne se calcule pas forcément de la même manière, et les pondérations attribuées à certaines composantes de ces indices diffèrent. Néanmoins on peut mettre en évidence au moins un facteur expliquant le différentiel de taux d'inflation. Le franc suisse est, comme à l'accoutumée, resté très fort, mais également le dollar. A l'inverse de l'Euro qui, au cours des 12 derniers mois, a faibli de 8 à 10 % par rapport aux 2 monnaies de référence citées précédemment, engendrant une hausse supplémentaire de même ampleur du coût des importations en Europe, notamment du pétrole et de ses dérivés.



Quelles pourraient être les conséquences de la crise actuelle à moyen et long terme ? On doit craindre d'abord une remontée bien plus forte qu'anticipée des taux d'intérêts, donc des loyers. On peut aussi devoir faire face à l'accroissement de certaines pénuries, comme le blé et la farine, entraînant elles aussi une hausse des prix de certaines denrées alimentaires de première nécessité. Quant au prix des énergies fossiles, le pétrole notamment, certains économistes pensent que le plus dur est derrière nous. Nous voulons bien volontiers nous rallier à cette analyse lorsque l'on voit les prix de l'essence et du diesel à la pompe se situer aujourd'hui entre CHF 2.30 et 2.40/litre ! À ces niveaux stratosphériques, le covoiturage, mis à mal par les restrictions sanitaires, a trouvé un bon ambassadeur. C'est un point positif pour l'environnement et le trafic à la Vallée de Joux notamment. Mais c'est le seul que l'on peut objectivement relever dans les circonstances actuelles.

Quant aux prix de certaines matières premières, tels les métaux précieux dont la Russie est un important producteur, les prix ont également pris l'ascenseur ces 2 derniers mois. Mais ils n'impactent heureusement pas la vie de tous les jours du consommateur lambda. Leur impact a été immédiat sur le prix des montres de luxe notamment, de nombreuses marques ayant annoncé des hausses de prix publics allant jusqu'à 10%. Les retombées de telles dispositions vont probablement affecter les ventes de montres des segments supérieurs, la terre nourricière des entreprises de notre région. Mais la résilience de la branche, comme relevé dans le rapport de gestion de cette année, nous permet de regarder le futur dans ce domaine avec un certain niveau de confiance. Du moins aussi longtemps que le conflit russo-ukrainien ne s'étend pas à d'autres pays.

On le voit, l'actualité est semée d'embûches et, malgré l'environnement difficile auquel le Crédit Mutuel de la Vallée de Joux est confronté, malgré la pression et le stress qui pèsent sur les épaules des collaboratrices et collaborateurs de notre établissement, toutes et tous ont bien tenu le cap durant l'année écoulée. Je les en félicite et les remercie sincèrement.

Il est temps de conclure et je vous souhaite, chers actionnaires, une bonne soirée en notre compagnie et je passe sans autre au point suivant de l'ordre du jour. »

Pierre Dubois
Président du Conseil d'Administration du CMV